



REFERENTIEL

DES ACTIVITES ET DES COMPETENCES

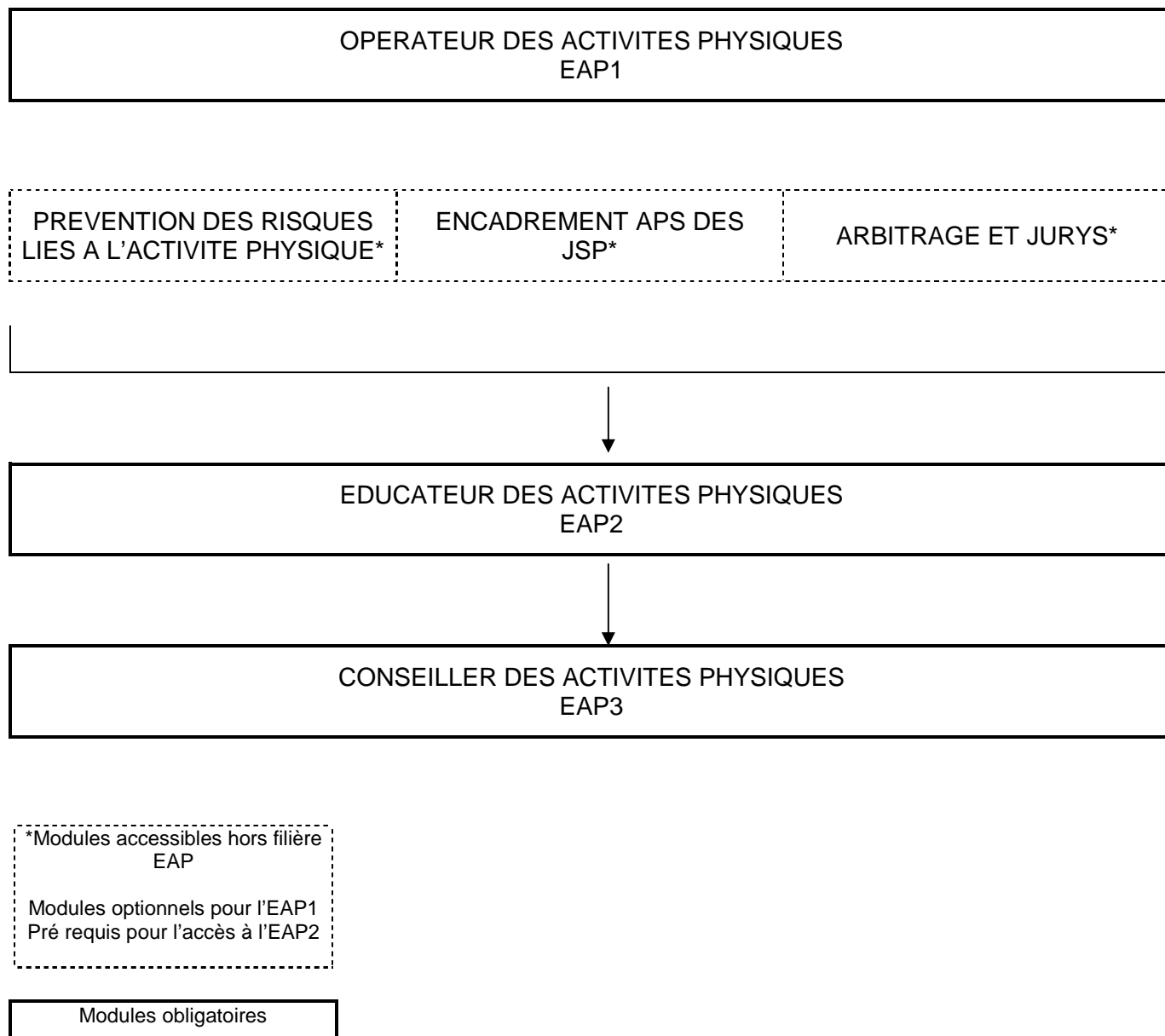
ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES (EAP)

DES SAPEURS-POMPIERS

INTRODUCTION

Le référentiel des emplois, des activités et des compétences de l'encadrement des activités physiques vise à qualifier les sapeurs-pompiers en matière de formation dans le domaine de l'acquisition et du maintien d'une condition physique adaptée aux contraintes professionnelles, de suivi de la condition physique, d'organisation et d'encadrement des manifestations sportives définies dans le cadre du service.

Dans ce cadre, l'activité est organisée au niveau départemental selon le schéma suivant :





EMPLOIS

ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES

Définition des emplois :

OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES

Le cadre réglementaire de l'opérateur est défini par un arrêté du ministre chargé de la sécurité civile relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers.

Placé sous la responsabilité d'un conseiller ou d'un éducateur, l'opérateur est chargé de mettre en œuvre le programme de santé sécurité par l'activité physique à partir d'une programmation préétablie, d'animer les séances d'activité physique et d'assister l'éducateur dans le suivi et l'évaluation de la condition physique des sapeurs-pompiers.

Conditions d'accès :

Pour suivre la formation, l'apprenant doit être titulaire et être apte toutes missions opérationnelles

Conditions d'exercice :

- Etre titulaire du diplôme EAP1
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis
- Etre inscrit sur une liste annuelle départementale d'aptitude

EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES

Le cadre réglementaire de l'éducateur des activités physiques est défini par un arrêté du ministre chargé de la sécurité civile relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers.

Placé sous la responsabilité d'un conseiller, l'éducateur est chargé d'appliquer la politique départementale des activités physiques, de participer à l'élaboration du programme de santé sécurité par l'activité physique, d'encadrer les EAP1 et d'animer en complément de l'opérateur les séances d'AP nécessitant une approche ponctuelle plus individualisée.

Conditions d'accès :

- Pour suivre la formation, l'apprenant doit être titulaire de l'EAP1 et avoir suivi les modules complémentaires : arbitrage et jurys, encadrement des activités physiques et sportives des JSP, prévention des risques liés à l'activité physique.

Conditions d'exercice :

- Etre titulaire du diplôme EAP2
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis
- Etre inscrit sur une liste annuelle départementale d'aptitude

CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES

Le cadre réglementaire du conseiller des activités physiques est défini par un arrêté du ministre chargé de la sécurité civile relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers.

Le conseiller des activités physiques a pour mission l'encadrement et la coordination de la filière d'encadrement des activités physiques au sein d'un service départemental d'incendie et de secours et participe à l'élaboration de la politique départementale des activités physiques.

Conditions d'accès :

- Pour suivre la formation, l'apprenant doit être titulaire de l'EAP2

Conditions d'exercice :

- Être titulaire du diplôme EAP3
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis
- Être inscrit sur une liste annuelle départementale d'aptitude

MODULES COMPLEMENTAIRES

Ces modules sont accessibles à tout sapeur-pompier professionnel ou volontaire indépendamment des formations EAP.

ARBITRAGE ET JURYS

Ce module permet à un agent d'occuper les fonctions de juge et chronométreur sur des compétitions ou épreuves sportives officielles des sapeurs-pompiers, des concours et du brevet de JSP.

ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DES JSP

Ce module permet à un agent de dispenser une séance pratique d'activité physique prédéfinie dans le respect du développement biologique d'un jeune public (11 à 18 ans) et dans un cadre réglementaire sous l'autorité d'un responsable de section.

PREVENTION DES RISQUES LIES À L'ACTIVITE PHYSIQUE

Ce module permet à un agent de contribuer à la mise en œuvre de la prévention des risques liés à l'activité physique en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.



REFERENTIEL ACTIVITES

ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES

Le référentiel d'activités décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités liées à un métier.

ACTIVITES DETAILLEES

1/ Opérateur des activités physiques

1. Applique le programme de santé sécurité par l'activité physique à partir d'une programmation pré-établie par l'éducateur et sous l'autorité du chef de centre

Identifie au sein de son SDIS l'existence du programme, sa logique de construction, les différents supports, les documents et les personnes ressources qui le composent, les conditions de son application

Prend connaissance en amont de la ou les séance(s) du jour pour anticiper les contraintes spécifiques

2. Anime les séances d'activité physique dans le respect des règles de sécurité pré-déterminées

Organise le déroulement de la séance sur le plan matériel

Présente les objectifs de la séance et le cadre de son déroulement

Anime les différentes phases de la séance conformément au déroulement prévu

3. Gère la mise à disposition et l'installation des matériels requis ou adaptés

Inventorie en amont le matériel à sa disposition et son bon état de fonctionnement et d'utilisation

Installe le matériel ou associe le groupe pour sa mise en place

Reconditionne le matériel dans les conditions permettant sa bonne utilisation ultérieure

4. Rend compte régulièrement à l'éducateur et à sa hiérarchie à partir du premier niveau d'analyse de la mise en œuvre du programme

Analyse et rend compte de l'activité à l'éducateur et au chef de centre

Rend compte à sa hiérarchie des matériels défectueux et/ou des situations dangereuses

5. Assiste l'éducateur dans l'évaluation de la condition physique des SP

Installe le matériel nécessaire et à l'organisation des ateliers

Veille au respect des protocoles de réalisation

Consigne les résultats à partir des documents du SDIS

2/ Educateur des activités physiques

1. Participe à l'élaboration et / ou l'adaptation des supports méthodologiques qui vont guider la mise en œuvre des activités physiques et de leur encadrement en concertation avec le conseiller

Intègre le programme d'activités physiques en prenant en compte la politique de son SDIS

Inventorie les fiches de séances types à disposition et apporte les évolutions nécessaires pour assurer leur actualisation en lien avec le conseiller technique départemental et la base ressource nationale

2. Anime le réseau des opérateurs de son périmètre sous la responsabilité du conseiller, supervise l'activité des opérateurs et assure le suivi de leur professionnalisation

Organise des temps réguliers de concertation avec les équipes

Régule, accompagne, coordonne, évalue l'activité des opérateurs en prenant en compte leurs difficultés éventuelles et en leur apportant des éléments de réponse

Participe à la formation des opérateurs et des modules complémentaires en intégrant les pratiques de prévention des accidents liés aux activités physiques.

3. Evalue, rend compte à la hiérarchie de son action et participe à la communication institutionnelle

Utilise les outils de gestion et les tableaux de bord

Rend compte à sa hiérarchie

4. Participe à l'organisation des épreuves de concours SPP, à l'encadrement du module des activités physiques, à l'organisation des ICP, des manifestations sportives officielles et du brevet de JSP en lien avec le conseiller

Définit les équipes, les rôles et les responsabilités de chaque opérateur pour une épreuve donnée

Gère la mise en place de l'épreuve, inscrit son action en lien avec l'organisation officielle

5. Anime certaines séances nécessitant une approche individualisée en concertation avec le conseiller

Identifie les agents ayant besoin d'un suivi individualisé ou répond à une saisine extérieure (SSSM, agent)

Evalue les besoins du sapeur-pompier

Elabore un programme d'entraînement adapté en collaboration avec le SSSM et le sapeur-pompier concerné

Assure un suivi personnalisé en lien avec l'objectif

Assure le suivi et accompagne en collaboration avec le SSSM, le retour en activité opérationnelle après interruption

3/ Conseiller des activités physiques

1. Participe à la gestion de la condition physique des sapeurs-pompiers

Organise le suivi et l'évaluation de la condition physique en lien avec le SSSM

Participe aux jurys des concours et examens

2. Participe à la politique départementale de prévention des risques professionnels et de préservation du capital santé des sapeurs-pompiers

Participe à l'élaboration du plan départemental de santé sécurité par l'activité physique

Décline les objectifs de prévention en programme d'actions par l'activité physique

3. Coordonne et dirige la filière d'encadrement des activités physiques d'un SDIS

Elabore le programme annuel des activités physiques destinée au maintien et à l'amélioration de la condition physique des personnels

Contrôle l'exécution du programme annuel

Elabore le bilan annuel d'activité

Propose un budget prévisionnel des activités physiques

Gère les matériels nécessaires aux activités physiques

4. Organise les formations des membres de la filière

Détermine les besoins en formation

Programme et participe aux actions de formation de la filière

Participe à l'évaluation des conseillers, éducateurs et opérateurs

Evalue les actions de formation

5. Conseille le DDSIS ou le chef d'EMIZ dans le domaine des activités physiques

Participe aux réunions départementales ou zonales

Réalise le diagnostic de la condition physique dans le département

6. Participe à l'organisation des épreuves sportives officielles

Organise et contrôle la régularité des épreuves

Participe aux jurys

Modules complémentaires

1/ Arbitrage et jurys :

Coordonne le bon déroulement de l'atelier

Veille à l'application des règles

Relève les litiges

Aide à l'installation et assure la gestion matérielle de l'atelier

Chronomètre, juge et consigne les résultats de l'épreuve

Veille à la sécurité lors du déroulement des épreuves

2/ Encadrement des activités physiques et sportives des JSP :

Dispense des séances d'activité physique adaptées au développement biologique d'un jeune public

Réalise des actions de prévention en matière d'hygiène de vie

Prépare le public aux épreuves physiques et sportives du brevet de JSP

Veille à la sécurité physique et au bien-être des jeunes sapeurs-pompiers

3/ Prévention des risques liés à l'activité physique

Contribue à la suppression ou la réduction des risques liés aux activités physiques

Propose des améliorations techniques et/ou organisationnelles



REFERENTIEL COMPETENCES

ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES

Le référentiel de compétences décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les compétences liées à un métier et à les rédiger en termes de capacités à acquérir.

COMPETENCES DETAILLEES

Opérateur des activités physiques

1.1 Assurer l'encadrement d'une séance d'activités physiques en binôme avec la hiérarchie pour un groupe de sapeurs-pompiers, en fonction d'un objectif défini

| | |
|-------------------------|--|
| Savoirs associés | Connaître les caractéristiques principales d'un programme de santé sécurité par l'activité physique dans les conditions de pratique pré-établies Appliquer le déroulement de la séance conformément au descriptif Rendre compte des éventuelles difficultés ou ajustements apportés Connaître l'organisation générale des activités physiques chez les sapeurs-pompiers |
|-------------------------|--|

1.2 Mettre en œuvre les principes d'animation d'une séance d'activités physiques et de gestion de groupe

| | |
|-------------------------|--|
| Savoirs associés | Connaître le déroulement d'une séance type dans ses différentes phases Connaître les principes pédagogiques élémentaires pour donner vie à une séance Connaître les principaux risques liés à une mauvaise pratique Connaître les règles de sécurité liées à l'utilisation conforme des matériels et équipements Connaître la politique du SDIS en matière d'accidentologie et de santé sécurité |
|-------------------------|--|

1.3 Mettre en place et/ou utiliser et reconditionner les équipements adaptés par rapport aux objectifs de la séance et aux contraintes de sécurité

| | |
|-------------------------|---|
| Savoirs associés | Connaître le matériel à disposition, son cadre normal d'utilisation, les règles de sécurité élémentaires à respecter liées aux personnes, au matériel, aux lieux et circonstances de pratique |
|-------------------------|---|

1.4 Participer à la mise en œuvre des indicateurs de la condition physique

| | |
|-------------------------|---|
| Savoirs associés | Comprendre l'intérêt du suivi de la condition physique et connaître les différents modes d'évaluation Avoir un premier niveau d'information sur les épreuves et les protocoles du suivi de la condition physique mis en œuvre chez les SP Participer à l'organisation des ateliers pour la mise en place des indicateurs Etre rigoureux et impartial |
|-------------------------|---|

1.5 Rendre compte à sa hiérarchie

| | |
|-------------------------|--|
| Savoirs associés | Utiliser les moyens de communication appropriés dans les délais impartis Prendre en compte les retours et / ou recommandations éventuelles pour améliorer sa pratique Sensibilisation aux enjeux et aux conditions de transmission périodique des axes d'amélioration et éléments de bilans à l'éducateur ou à la hiérarchie |
|-------------------------|--|

COMPETENCES DETAILLEES

Educateur des activités physiques

2.1 Intégrer les séances d'activité physique dans la démarche santé sécurité du SDIS

| | |
|-------------------------|--|
| Savoirs associés | <p>Connaître et prendre en compte le diagnostic réalisé par le CTD (social, organisationnel, environnemental, matériel) afin d'adapter le programme d'activité physique</p> <p>Connaître son environnement, les caractéristiques de ses équipes, les équipements à disposition, les contraintes opérationnelles, administratives et réglementaires particulières, les informations RH spécifiques</p> <p>Connaître les différents types de programmation (annuelle, mensuelle, individualisée pour les SP et réglementées)</p> <p>Connaître les principes d'entraînement permettant d'adapter une programmation standardisée</p> <p>Connaître la terminologie de construction de séance, de cycle</p> <p>Intégrer ces éléments dans une démarche pragmatique de préservation de la condition physique des SP</p> <p>Utiliser des outils pédagogiques adaptés</p> <p>Savoir adapter sa programmation conformément aux spécificités de son propre SDIS</p> |
|-------------------------|--|

2.2 Etre un référent pour les opérateurs (conseil et accompagnement)

| | |
|-------------------------|---|
| Savoirs associés | <p>Connaître le rôle de l'opérateur et celui des différents acteurs de la filière sur le plan local, départemental, zonal</p> <p>Se situer dans l'organigramme hiérarchique et fonctionnel</p> <p>Connaître les principes à mettre en œuvre dans une démarche d'accompagnement et de professionnalisation</p> <p>Connaître l'évolution de la politique générale de la gestion de la condition physique</p> <p>Organiser des temps de concertation avec ses équipes</p> <p>Utiliser les outils de gestion individuels proposés par le CTD</p> <p>Evaluer et réguler les actions de l'opérateur</p> |
|-------------------------|---|

2.3 Mettre en œuvre les différentes épreuves (ICP, épreuves de concours)

| | |
|-------------------------|--|
| Savoirs associés | <p>Connaître les épreuves des concours et de la formation d'intégration de SPP et leurs conditions d'évaluation</p> <p>Connaître les ICP et leurs modalités d'évaluation</p> <p>Connaître les règlements des épreuves sportives officielles des SP</p> <p>Connaître les épreuves du brevet de JSP et leurs conditions d'évaluation</p> <p>Savoir mettre en application et coordonner les moyens humains, techniques, administratifs et veiller au respect des épreuves réglementaires</p> <p>Savoir présenter à une équipe l'organisation d'une épreuve et définir les moyens nécessaires</p> <p>Garantir le respect des contraintes réglementaires de l'épreuve (timing, organisation, procédure)</p> |
|-------------------------|--|

2.4 Apporter un conseil individualisé dans le cadre d'activités physiques

| | |
|-------------------------|---|
| Savoirs associés | Connaître et prendre en compte les indications ou contre indications médicales Savoir adapter une situation en jouant sur les différents paramètres possibles (fréquence, durée, intensité, répétition, mobilité articulaire) Savoir créer une situation entièrement nouvelle si l'adaptation n'est pas possible Identifier le cadre possible d'une intervention individualisée en lien avec l'opérateur |
|-------------------------|---|

2.5 Rendre compte au conseiller technique départemental

| | |
|-------------------------|--|
| Savoirs associés | Connaître et/ou participer avec le CTD à la définition des objectifs de la politique générale de l'activité physique du SDIS et les indicateurs retenus pour son évaluation Intégrer les attentes du CTD pour contribuer au bilan annuel d'activité Identifier et respecter sa place et sa mission au sein de sa structure |
|-------------------------|--|

COMPETENCES DETAILLEES

Conseiller des activités physiques

3.1 Déterminer les pratiques d'activité physique découlant de la politique de prévention du SDIS

| | |
|-------------------------|--|
| Savoirs associés | Connaître les risques liés à l'activité professionnelle Assurer la veille des informations santé sécurité en matière de condition physique Adapter les pratiques aux objectifs fixés par le plan de prévention |
|-------------------------|--|

3.2 Maîtriser les techniques et règlements régissant les activités physiques

| | |
|-------------------------|--|
| Savoirs associés | Connaître les différents types d'entraînement physique (cardio, renforcement musculaire ...) Connaître les matériels, leurs conditions d'utilisation et de contrôle Connaître les actions spécifiques à mettre en œuvre en matière de suivi individualisé Connaître la réglementation régissant les activités physiques des sapeurs-pompier Maîtriser le contexte réglementaire du suivi et de l'évaluation de la condition physique |
|-------------------------|--|

3.3 Manager le personnel de la filière EAP

| | |
|-------------------------|--|
| Savoirs associés | Connaître le rôle du conseiller des activités physiques Connaître les règles de base du management Etre sensibilisé à la conduite de projet Connaître les grands principes de gestion et du fonctionnement du budget Savoir créer et utiliser des tableaux de bord |
|-------------------------|--|

3.4 Communiquer

| | |
|-------------------------|---|
| Savoirs associés | Connaître les partenaires du réseau des EAP au sein du SDIS (liens avec le SSSM) Etre sensibilisé aux techniques de communication et à la mise en place d'actions de communication Comprendre les liens inter services en matière de prévention par l'activité physique Connaître le contenu attendu d'un bilan annuel d'activités |
|-------------------------|---|

3.5 Sensibiliser les agents en matière de pratique de l'activité physique

| | |
|-------------------------|--|
| Savoirs associés | Connaître les risques liés au manque d'activité physique et aux pratiques excessives |
|-------------------------|--|

MODULES COMPLEMENTAIRES / COMPETENCES DETAILLEES

1/ Arbitrage et jurys :

Arbitrer et juger les épreuves physiques et sportives officielles

| | |
|-------------------------|---|
| Savoirs associés | Connaître les règlements des épreuves officielles, de la chronométrie et de la validation de la performance Savoir s'intégrer dans un dispositif global d'organisation d'épreuves officielles Traduire les règlements au travers de mises en situations pratiques Connaître et faire appliquer les consignes de sécurité |
|-------------------------|---|

2/ Encadrement des activités physiques et sportives des JSP :

Mettre en pratique les séances d'activités physiques et sportives d'un jeune public (11 – 18 ans)

| | |
|-------------------------|---|
| Savoirs associés | Connaître les particularités de l'entraînement physique du public JSP Comprendre la logique de planification des séances d'entraînement physique sur l'ensemble du cursus de formation Connaître les éducatifs adaptés aux JSP Connaître et diffuser les bonnes pratiques en termes d'hygiène de vie et de bien-être |
|-------------------------|---|

3/ Prévention des risques liés à l'activité physique :

Contribuer à la mise en œuvre de la PRAP

| | |
|-------------------------|--|
| Savoirs associés | Savoir se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques Savoir observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain |
|-------------------------|--|